Département de l'AIN
Arrondissement de BELLEY
Canton de LAGNIEU
Commune de SAINT-VULBAS

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 26 septembre 2014

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire, Président

MM Jacques ROLLAND, Daniel DALLERY, Jean-Louis GREAU, Mara PHILIP, Marie-Odile ROUSSELET, Sylvain BOUVIER, Corinne DRUHET, Gisèle PLAZA, Lucienne MARTIN, Patricia GUENEAU, Fabrice MONNERY, Rémy BARGE et Jean-Yves NOEL.

Etait excusé:

Procuration:

Secrétaire : Gisèle PLAZA

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 juillet 2014 est approuvé.

Cœur du village APD - PC - Choix de la procédure de consultation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dossier d'Avant-Projet Détaillé présenté, autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire et décide de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert pour la consultation des entreprises.

Acquisition cuisine - 729 résidence La Vieille Forge

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la cuisine intégrée, installée par le dernier locataire, pour la somme de 400,00 €TTC.

Acquisition Propriété GUERIN – Parcelle cadastrée D579

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle sise en zone UB, cadastrée section D n° 579, pour une contenance de 360 m², lieu-dit «Marcilleux», propriété GUERIN, au prix de 27 000,00 €, honoraires non compris.

Cession de terrain – Mr Pereira ou toute personne morale substituée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre à Mr Pereira ou toute personne morale substituée les parcelles cadastrées B 223, B 224 pour partie et B 225 pour partie, d'une superficie totale d'environ 210 m² au lieu-dit « Au Village » au prix de 112 500,00 €.

Dénomination des voies publiques – Impasse des Sarments

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la dénomination « **Impasse des Sarments** » au départ du chemin des Grand Vignes pour desservir les lots du lotissement « Les Grand Vignes».

Commune – Aide pour l'enduit des murs de clôture sur rue

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une aide financière aux propriétaires qui souhaitent crépir leurs murs de clôture, donnant sur la rue uniquement et fixe le montant de la subvention à 50 % des travaux, plafonnée à 2 000 euros, par projet.

Délégation du Service Public du Bar Restaurant du CIR – Prorogation du contrat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de proroger le contrat d'affermage du Bar Restaurant à la SARL La Rotonde, pour une durée d'un an à compter du 1er décembre 2014.

SAS LCM –Enquête publique du 9 septembre 2014 au 10 octobre 2014 inclus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté.

SAS Granulats VICAT –Enquête publique du 15 septembre 2014 au 17 octobre 2014 inclus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté.

Attribution d'une subvention - Les Archers de la Plaine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, décide d'accorder à l'association Les Archers de la Plaine, une subvention de 3 000,00 euros dans le but d'acheter du matériel pour démarrer son activité.

Attribution d'une subvention – Trompes de chasse de Saint Vulbas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association Trompes de chasse de Saint Vulbas, une subvention de 3 000,00 euros dans le but d'acheter du matériel pour démarrer son activité.

Attribution d'une subvention – Gym Sportive

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association Gym Sportive de Saint-Vulbas, une subvention de 4 000,00 euros pour l'achat de justaucorps.

<u>Attribution d'une subvention – De la Sole à l'Atre</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association De la Sole à l'Atre de Saint-Vulbas, une subvention de 1 000,00 euros dans le but d'acheter du matériel pour démarrer son activité.

Attribution d'une subvention – Sports Boules de Saint Vulbas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, décide d'accorder à l'association Sport Boules de Saint-Vulbas, une subvention de 13 000,00 euros pour l'organisation du challenge Jeannot Védrine.

Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 29 septembre 2014

Le Maire,

Marcel JACQUIN